



Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral au pistolet 25/50m

Edition 2026 - Page 1

Doc.-N° 4.51.02 f

La Division Pistolet édicte pour le Concours fédéral au pistolet 25/50m (CF-P25/50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes.

Les préposés cantonaux édictent leurs propres DE pour les sociétés.

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral au pistolet 25/50m
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE pour le tir des Juniors

2. Finances

2.1 Frais de participation

Le prix de la feuille de stand par discipline (25 ou 50m) est de CHF 17.00, dont CHF 1.00 revient à la société organisatrice et CHF 1.00 à la SCT.

2.2 Décompte et paiement

Les SCT établissent le décompte et le renvoient jusqu'au 31 octobre 2026 au plus tard au Préposé de la FST. Chaque feuille de stand manquante est facturée au prix de Fr. 17.-.

Après le contrôle, les finances de participation sont facturées aux SCT par le Secrétariat général de la FST.

3. Délais

Durée du concours: du 15 mars au 30 septembre 2026.

4. Dispositions pour le concours

4.1 Classes d'âge

U13 - U17, U19 - U21, Elite, Seniors, Vétérans et Seniors vétérans.

4.2 Programme 25m

a) Précision

2 séries à 5 coups en 5 minutes chacune (observation avec moyen optique autorisée).

b) Séries

2 séries à 5 coups en 30 secondes chacune.

4.3 Programme 50m

a) Passe stand

10 coups c.p.c.

c) Passe campagne

2 séries de 5 coups chacune, montrés à la fin

5. Distinctions/Limites de distinction

5.1 Distinctions

Par distance, il est remis à chaque participant qui a obtenu

- a) un résultat valable: une carte-couronne d'une valeur de Fr. 8.- ou une distinction simple.
- b) deux résultats valables: une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.- ou une distinction particulière

5.2 Limites de distinction

Programme 25m	Précision			Séries	
	PPA/PPC	PO	PPA/PPC	PO	
E/S	90	86	92	88	
U19 - U21 / V	88	84	90	86	
U13 - U17 / SV	86	82	88	84	

Programme 50m	Passe Stand			Passe Campagne	
	PL	PPA	PO	PPA	PO
E/S	90	84	81	84	81
U19 - U21 / V	88	82	79	82	79
U13 - U17 / SV	87	81	78	81	78

6. Contrôle des licences

Le contrôle doit être effectué par les responsables des sociétés.

7. Cibles à marquage électronique

Pour les installations équipées de cibles à marquage électronique, des autocollants sont remis et ils doivent être placés sur la bande d'impression, de telle sorte que l'autocollant soit surimprimé par les résultats.

Sur chaque bande d'impression des résultats il faut aussi reporter le nom du tireur et son numéro de membre et préciser la discipline en question (CF-P25 Précision, CF-P25 Séries, CF-P50 Passe stand, CF-P50 Passe campagne).

Seules les bandes d'impression avec autocollant surimprimé sont valables.

8. Préposé au CF-P25/50

Patrick Valentini

Rue Robert De-Traz 3

1206 Genève

Mobile: 079 287 15 45

Courriel: patrick.valentini@swissshooting.ch

9. Remarques

Le contrôle des feuilles de stand utilisées, non utilisées, annulées, détériorées sont placé sous la responsabilité des préposés cantonaux.

10. Dispositions finales

Les présentes DE

- abrogent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 13 novembre 2025;
- entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Patrick Valentini
Chef de la	Préposé
Division Pistolet	au CF-P25/50